

Woleu-Ntem/Département de l'Okano/Mitziac/Fin de l'année scolaire

Des bourses estampillées "Egalité des chances" aux meilleurs élèves



La directrice d'Académie provinciale du Woleu-Ntem, Mme Toung a salué l'initiative du ministre Gwodock.



Une élève de l'école communale de Mitziac exhibant sa bourse "Egalité des chances".



Photo de famille pour la postérité.

au terme de l'année scolaire 2015-2016. Au cours de la cérémonie consacrée à cet événement, qui a connu un vif succès, parents et élèves ont, par la voix de leurs représentants respectifs, laissé parler leur cœur. C'est le cas de l'élève Clarisse Avome Nze et du parent Jean Dubon Mba Mvone qui ont tour à tour apprécié, à sa juste valeur, le geste du ministre Andrew Crépin Ngwodock. Selon eux, cet acte témoigne de sa volonté d'encourager l'épanouissement de la jeunesse okanoise. D'où leur appel pour qu'il soit pérennisé. Des doléances ont également été présentées à cet illustre fils du département, dont la plus urgente semble être la réfection de l'école privée catholique de Mitziac-centre qui se trouve dans un état de délabrement avancé.

Pour sa part, le membre du gouvernement a justifié son action par le souci de vouloir magnifier l'excellence et susciter l'émulation auprès de la jeunesse. "Voulant me conformer aux hautes instructions du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba qui place la formation de la jeunesse au centre de son action en prenant l'initiative de débarrasser cet environnement de tout genre de privilèges, à travers la politique de l'égalité des chances, j'ai senti la responsabilité qui est mienne en apportant ma modeste contribution à la réduction de l'écart social existant entre les élèves du département de l'Okano", a-t-il déclaré. Non sans fustiger le comportement de certains enseignants qui se caractérisent par la désinvolture dans l'exercice de leur métier et surtout un absent-

téisme notoire. Occasion pour Andrew Crépin Gwodock d'inciter les responsables pédagogiques présents à la cérémonie, en l'occurrence la directrice provinciale d'Académie du Woleu-Ntem, Minto'o épouse Toung et l'inspecteur chef de la circonscription du Woleu-Ntem sud, Guillaume Gnalamingandou, de prendre des mesures coercitives afin de juguler un phénomène qui est l'un des principaux facteurs de l'échec scolaire. Les mêmes menaces de sanctions ont été adressées aux vandales du complexe scolaire de Mitziac qui tarde à être livré. "Sachez que tous ceux qui seront pris en train de vider les bâtiments de leurs ouvertures et autres tôles seront poursuivis pour détérioration des biens publics", a-t-il averti.

LBON
Mitziac/Gabon

A l'initiative du ministre Andrew Crépin Gwodock, fils de la localité, une cérémonie de remise des récompenses aux meilleurs élèves de l'enseignement primaire du département de l'Okano vient d'être organisée à Mitziac. L'événement a été salué par les bénéficiaires qui ont exprimé leur gratitude au bienfaiteur pour cet acte de partage qui entre dans le cadre du programme "Egalité des chances" cher au président Ali Bongo Ondimba.

ILS étaient plus d'une centaine d'élèves issus des différentes écoles primaires du département de l'Okano à être solennellement primés

Ogooué-Ivindo/ Département de la Zadié/ Canton Mbengoue/ Œuvre de bienfaisance

Un groupe électrogène au village Ikeï Boka-Boka



Le membre du comité permanent du bureau politique du PDG, Emmanuel Issoze Ngondet, invitant les populations à faire un bon usage du groupe électrogène...



... avant de présenter aux populations la bienfaitrice, Prisca Koho.

GM
Mékambo/Gabon

LES habitants d'Ikeï Boka-Boka, village situé à quelques encablures de Mékambo, chef-lieu du département de la Zadié, désespéraient de ne jamais voir leur bled électrifié. Leurs angoisses se sont dissipées, dernièrement, à l'occasion d'un don de groupe électrogène d'une puissance de 10 Kilovolt-ampères (KVA), qui leur a été offert, gracieusement, par une

native de la contrée, Prisca Koho, militante du Parti démocratique gabonais (PDG). C'était au cours d'une cérémonie sobre rehaussée par la présence du membre du comité permanent du bureau politique du PDG, le ministre Emmanuel Issoze Ngondet, et de plusieurs hauts cadres ogivins membres du parti au pouvoir. L'acte de générosité de Prisca Koho, ont reconnu plusieurs riverains, marque véritablement leur entrée dans la modernité. D'autant plus que, selon eux, les lampes-tempêtes et autres bougies ne devraient plus

constituer qu'un lointain souvenir. Car, sauf énorme aléa, le groupe électrogène, a expliqué un technicien du métier, devrait alimenter régulièrement et convenablement Ikeï Boka-Boka et d'autres villages environnants. Pour le ministre Emmanuel Issoze Ngondet, ce don cadre parfaitement avec la politique du partage et de la solidarité prônée par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Se félicitant du geste posé par "sa camarade", le membre du comité permanent du bureau politique du PDG a exhorté les populations à

faire "un bon usage de ce présent". Avant de remettre les clés du groupe électrogène à l'épouse du chef du village, absent. Cette dernière, au nom des habitants d'Ikeï Boka-Boka, a remercié la bienfaitrice et, partant, le président de la République Ali Bongo Ondimba. Tout en promettant de lui apporter massivement leurs suffrages le 27 août prochain. Non sans avoir émis le vœu de voir leur village être doté d'autres commodités inhérentes à la vie moderne, notamment l'eau potable.

ANNONCES LÉGALES

PROJECT LAWYERS
Cabinet de Conseils Juridiques
B.P. 11 656 Libreville
Tél : 01 44 65 81

PERENCO OIL GABON Limited
société régie par le droit applicable aux Iles Cayman
immatriculée au registre local des sociétés des Iles Cayman
siège social : dans les bureaux de Maples Corporates Services
Limited, PO box 309, Uglan House,
Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman

Succursale au Gabon

RCCM : RG/POG 2004 E 0007
siège succursale : Zone Industrielle OPRAG BP 1 976 (nouveau port) Port-Gentil
(Société Apporteuse)

PERENCO KOWE SA (PKSA)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 500 000 000 de F. CFA
siège social : Zone OPRAG, BP 1 976, Port-Gentil - Gabon
RCCM : RG/POG 2015 B 1811
(Société Bénéficiaire)

Apport partiel d'actifs

I – Suivant acte sous seing privé en date à Port-Gentil du 29 février 2016, les sociétés PERENCO OIL GABON Limited et PERENCO KOWE SA ont établi un projet d'apport partiel d'actifs portant sur l'ensemble des biens, droits et valeurs propres de toute nature composant la branche autonome des activités de la succursale gabonaise de PERENCO OIL GABON Limited à Port-Gentil à la société PERENCO KOWE SA, qu'elles ont décidé de soumettre au régime juridique des apports partiels d'actifs et des scissions, conformément aux articles 195 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

II – Le projet de convention d'apport partiel d'actifs évaluait les actifs apportés par la société PERENCO OIL GABON Limited à la société PERENCO KOWE SA à la somme de 127 906 308 659 F. CFA et les passifs apportés à la somme de 127 656 308 659 F. CFA, soit un actif net apporté de 250 000 000 F. CFA, selon les comptes de la succursale gabonaise arrêtés au 31 décembre 2015.

Il avait en outre été précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, les engagements contractés par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2016 seraient repris rétroactivement à sa charge par la société bénéficiaire.

Il était entendu qu'il n'y aurait aucune solidarité entre les sociétés apporteuse et bénéficiaire à raison de la fraction du passif de la société PERENCO OIL GABON Limited repris par la société PERENCO KOWE SA, conformément à l'article 689 de l'Acte Uniforme OHADA révisé précité.

Il était également convenu que la société PERENCO KOWE SA reprendrait les opérations actives et passives relatives à l'apport partiel d'actifs, de façon rétroactive au 1er janvier 2016, à compter de la date de la dernière des assemblées générales des sociétés apporteuse ou bénéficiaire qui auront approuvé ladite opération au cours de l'exercice 2016.

III – Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme OHADA révisé précité, le projet de convention d'apport partiel d'actifs a été déposé en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de Port-Gentil le 29 février 2016, sous le numéro 108/2015-2016 et a fait l'objet d'un avis inséré dans le journal d'annonces légales L'UNION du même jour.

IV – Suite à cette publication et durant les trente (30) jours qui suivirent, aucune opposition devant le Tribunal de Commerce de Port-Gentil n'a été formée.

V – La convention d'apport partiel d'actifs a été établie sous la condition suspensive de son approbation par les organes sociaux compétents des sociétés PERENCO OIL GABON Limited et PERENCO KOWE SA.

VI – Les organes sociaux compétents de la société PERENCO OIL GABON Limited ont approuvé, en date du 29 avril 2016, la convention d'apport partiel d'actifs.

VII – L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PERENCO KOWE SA, en date du 29 avril 2016, a notamment :

- pris acte de l'accord donné au projet par les organes compétents de la société PERENCO OIL GABON Limited,
- approuvé l'apport partiel d'actifs consenti à la société PERENCO KOWE SA ainsi que l'évaluation des apports et leur rémunération tel que définies dans ladite convention,
- constaté la réalisation de la condition suspensive prévue sous l'article 5.5 de la convention d'apport partiel d'actifs.
- constaté l'augmentation de son capital social pour un montant de 250 000 000 de F. CFA afin de le porter à 500 000 000 de F. CFA par voie d'émission de 25 000 actions nouvelles de 10 000 F. CFA